



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME DE
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues
DE LA MENTION Lettres

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des
diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu les propositions de Mme YECHE directrice de l'UFR lettres et langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de la première à la troisième année
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

Président du Jury (Titulaire) :

M. Rault Julien Maître de Conférences

Président du Jury (Suppléant) :

M. Bikialo Stéphane Maître de Conférences

Titulaires :

Mme Pignatelli Cinzia Maîtresse de Conférences
Mme Pézard Emilie Maîtresse de Conférences
Mme Jouteur Isabelle Professeure d'Université
Mme Guidée Raphaëlle Maîtresse de Conférences

Suppléants :

Mme Lajus Sybille Professeure Agrégée
Mme Gauthier Patricia Maîtresse de Conférences
M. Mary Lionel Maître de Conférences
Mme Moioli Aurélie Maîtresse de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme YECHE directrice de l'UFR lettres et langues
sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 21 Octobre 2020

Le Président de l'Université
Yves Jean
Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice-Présidente
Virginie Laval